

Marché public à procédure adaptée n° 105 516

**RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION
(RC)**

Objet : Objet : Ravalement et isolation du restaurant

Dépôt des candidatures avant le jeudi 29 janvier 11h30

Par mail à l'adresse : direction@jablines-anet.iledeloisirs.fr

SOMMAIRE

Article 1 – Pouvoir adjudicateur	3
Article 2 – Objet du marché	3
Article 3 – Caractéristiques du marché	3
Article 4 – Procédure.....	3
Article 5 – Conditions de la consultation	3
Article 6 – Dossier de consultation	4
Article 7 – Visite des lieux.....	4
Article 8 – Présentation des offres	4
Article 9 – Critères de jugement des offres	5
Article 10 – Négociation	5
Article 11 – Renseignements complémentaires	5

Article 1 – Pouvoir adjudicateur

Nom : Syndicat mixte d'études, d'aménagement et de gestion de la base de loisirs de Jablinet-Annet (SMEAG)

Représentant : M. le Président

Adresse : Île de loisirs de Jablines-Annet – 77450 JABLINES

Profil acheteur : <https://www.accesmapa.fr>

Article 2 – Objet du marché

Le présent marché a pour objet l'extension du système de vidéoprotection sur l'île de loisirs de Jablines-Annet (Seine-et-Marne), incluant :

- . L'isolation par l'extérieur et le ravalement de l'ensemble du bâtiment restaurant, centre nautique et salle locative
- . L'isolation intérieure des sous-plafonds de la salle de restauration,
- . Création d'une pergola sur la terrasse du restaurant, adossée à la façade du restaurant
- . Remplacement de l'ensemble des menuiseries du bâtiment à l'exception des portes

Aucune prestation de maintenance ou de formation n'est prévue.

Article 3 – Caractéristiques du marché

Type de marché : Travaux

Forme : marché ordinaire, lot unique, pas de tranches ni reconduction

Article 4 – Procédure

La présente consultation est passée selon la **procédure adaptée**, en application des articles L2123-1 et R2123-1 à R2123-7 du Code de la commande publique.

Elle est publiée sur le profil acheteur <https://www.accesmapa.fr> où les candidats peuvent consulter et déposer leur offre.

Article 5 – Conditions de la consultation

5.1 - Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à 120 (cent vingt) jours à compter de la date du dépôt des offres fixée dans le règlement de consultation.

5.2 - Forme juridique du groupement

L'attributaire pourra être une entreprise seule ou à un groupement d'entreprises conjointes ou solidaires. Si le groupement attributaire est un groupement conjoint, le mandataire dudit groupement sera solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard du pouvoir adjudicateur.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois en qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ou en qualité des membres de plusieurs groupements.

5.3 - Variantes

Aucune variante n'est autorisée.

Les soumissionnaires ne pourront proposer qu'une seule solution technique dans le cadre de leur offre. Cette solution doit répondre en tous points à la solution technique de base définie dans le Cahier des clauses techniques particulières (CCTP).

5.4 – Nature des prix

Les prix proposés par les candidats sont **fermes et non révisables** pendant toute la durée d'exécution du marché. Le devis joint à l'offre tiendra lieu de pièce financière contractuelle.

5.5 – Délai d'exécution

Les prestations devront être achevées au plus tard le 31 décembre 2026.

Article 6 – Dossier de consultation

Le dossier de consultation des entreprises (DCE) comprend :

- Le règlement de consultation (RC),
- L'acte d'engagement (AE),
- Le cahier des clauses administratives particulières (CCAP),
- Le cahier des clauses techniques particulières (CCTP),
- L'attestation de visite.

Article 7 – Visite des lieux

. Une visite sur site est obligatoire pour tous les soumissionnaires afin de prendre connaissance des contraintes techniques et fonctionnelles du PC sécurité et des zones d'installation.

. Elle devra être organisée sur rendez-vous auprès du Directeur Général des Services.

. Une attestation de visite signée par le représentant du pouvoir adjudicateur devra être jointe à l'offre.

Article 8 – Présentation des offres

Langue : Français

Monnaie : Euro

Remise des plis : exclusivement via <https://www.accesmapa.fr>

Date limite de réception : Jeudi 29 janvier 2025 à 11 h 30

Pièces à fournir :

- DC1, DC2, attestations fiscales et sociales
- Attestation de visite
- Acte d'engagement signé
- Devis détaillé pour chacune des prestations du marché et un prix global fourni dans l'AE
 - . Prix global hors taxes (HT) et toutes taxes comprises (TTC).
- Mémoire technique structuré en 6 volets conformément à l'article 9 du présent RC:

Article 9 – Critères de jugement des offres

Les offres seront analysées selon les critères suivants :

Critère	Pondération
Valeur technique	50 %
Prix	50 %

La valeur technique sera appréciée à partir du **mémoire technique** fourni par le candidat, notamment sur les points suivants :

- Présentation de la société (10%)
- Organisation du chantier : clarté du planning, coordination des interventions, gestion des accès et des contraintes du site, (10%)
- Méthodologie d'installation : précision des étapes, qualité des procédures, maîtrise des risques, (10%)
- Compatibilité avec le site existant : intégration des ouvertures au public, sécurisation du chantier notamment lors de la présence du public et des jeunes, cohérence des équipements proposés, (10%)
- Qualité des équipements : robustesse, performance, conformité aux exigences du CCTP, fiche technique du béton micro désactivé (10%)

Article 10 - Négociation

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'engager une négociation avec les deux meilleurs candidats ayant remis une offre recevable.

Article 11 – Renseignements complémentaires

Pour toute demande d'information relative à la présente consultation, les candidats peuvent contacter :

M. Cyrille MARCHADOUR, Directeur Général des Services

Téléphone : 06 76 67 47 88 – Courriel : direction@jablines-annet.iledeloisirs.fr

Les questions doivent être transmises par écrit au plus tard 8 (huit) jours avant la date limite de remise des offres, soit **jeudi 22 janvier 2026 à 11 h 30**.